

Info-Mak



Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.
Informations municipales	5	
La bibliothèque	8	
La page communautaire	9	
La rubrique informative	12	Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.
Le calendrier des activités	18	
Pour nous rejoindre	20	

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

Mise en pages : Ginette Labbé

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 9 no 4
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

Voici le résumé des principales décisions que le conseil municipal a prises au cours des dernières réunions.

Réunion du 10 mai 2004

- Adoption du rapport financier au 31 décembre 2003, rapport préparé par nos vérificateurs externes Samson Bélair Deloitte et Touche;
- Délégation de pouvoir au chef des pompiers ou au pompier responsable pour faire appel au service d'entraide d'autres municipalités, advenant le besoin, lors d'incendies sur notre territoire;
- Adoption du règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux;

- Autorisation au Comité de valorisation des biens culturels afin qu'il puisse déposer une demande de subvention de 564 161 \$ à Patrimoine Canada pour la finalisation du projet de la gare;

- Demande au ministère des Transports afin que des correctifs soient apportés à la traverse du chemin de fer de la Route 111 vers La Sarre afin de la rendre plus facile à traverser.

Réunion du 25 mai 2004



- Autorisation pour la fourniture de certains services pour la construction du futur Centre de la petite enfance Bout d'Chou;
- Résolution et lettre de félicitations au Club Lions pour leur succès lors du dernier Show & Shine;

- Autorisation de reconstruire une section de trottoir sur la rue Principale du côté ouest.

Réunion du 14 juin 2004

- Autorisation de travaux visant le changement d'un ponceau à l'intersection du chemin Langlois et de l'avenue Rousseau;
- Suite à une demande des résidents du secteur et de nombreux contribuables (pétition), des arrêts obligatoires ont été installés à l'intersection de la 2e Rue Ouest et de la 9e Avenue Ouest;
- Adhésion à la Société d'histoire de la région de La Sarre inc.

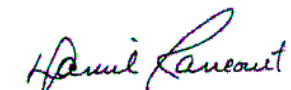
Lors de la réunion du 12 juillet dernier, le conseil municipal a priorisé les interventions qui seront réalisées sur le territoire du secteur Colombourg, et ce, à partir des réserves et des surplus accumulés conformément aux dispositions du décret de regroupement.

Ainsi au cours de l'été 2004, environ 324 voyages de concassé, dont 256 voyages payés par une subvention discrétionnaire de notre député, monsieur François Gendron, seront épandus dans le Rang 10 et 1 pour la remise à niveau.

De plus, une somme de 24 865 \$ sera prise dans la réserve pour finaliser le projet de la Collection Morin au coût total de 68 115 \$, la différence étant assumée par le fonds général de la nouvelle ville et par diverses subventions.

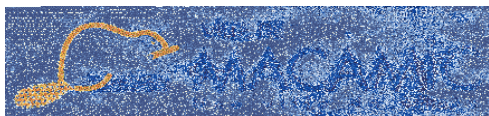
Nous vous avons présenté le résumé des principales décisions prises par vos élus lors des dernières réunions.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter à tous une très belle fin de saison estivale.



Daniel Rancourt, maire

Informations municipales



Avis de promulgation

d'un règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

À tous les électeurs de la ville de Macamic

AVIS est, par la présente, donné par Denis Bédard, secrétaire-trésorier, que le règlement numéro 05-042 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux a été adopté par le conseil municipal le 10e jour de mai 2004;

QUE : ce règlement a reçu l'approbation de la Commission de la représentation électorale du

Québec le 7e jour de juin 2004;

QUE : les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité;

QUE : ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Macamic, le 12 août 2004.

Denis Bédard, secrétaire-trésorier

Aux contribuables de la ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 13 septembre 2004, à 19 heures 30, le conseil

municipal de la ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

65, Principale
Lot 6 du Bloc 27
Cadastre du village de Macamic
Propriétaire : M. Robert Pépin

L'objet de la demande est le suivant :

Permettre la marge de recul latérale de 2,4 pieds au lieu de 5 pieds et permettre la marge de recul arrière à dégagement 0 au lieu de 5 pieds tel que décrit au tableau 8.1 du règlement d'urbanisme numéro 93-385 de la ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 13 septembre 2004, à 19 heures 30, au 1, 7e Avenue Ouest, Macamic.

Donné à Macamic, ce 13 juillet 2004.

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe

Aux contribuables de la ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 13 septembre 2004, à 19 heures 30, le conseil municipal de la ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

7, 10e Avenue Est
Lot 7-P du Bloc 15
Cadastre du village de Macamic
Propriétaire : Mme Pâquerette Bergeron

L'objet de la demande est le suivant :

Permettre le maintien, tel que construit, d'un bâtiment secondaire contigu à une distance inférieure à la norme de 6 mètres sur la ligne de lot avant, soit du côté est à 2,18 mètres et du côté ouest à 2,26 mètres tel que décrit au tableau 8.1 du règlement d'urbanisme numéro 93-385 de la ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 13 septembre 2004, à 19 heures 30, au 1, 7e Avenue Ouest, Macamic.

Donné à Macamic, ce 16 juillet 2004.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Trottoirs ville de Macamic
OFFRE D'EMPLOI

Nous sommes à la recherche d'un préposé à l'entretien des trottoirs pour le déneigement des tronçons identifiés pour la prochaine saison hivernale 2004-2005.

Les personnes intéressées devront posséder leur propre équipement de déneigement.

Il peut s'agir d'un contrat forfaitaire ou d'une rémunération à l'heure travaillée.

Pour connaître les détails relatifs aux tronçons à être déneigés et pour toute autre information, veuillez communiquer avec le contremaître, monsieur Richard Michaud, au 819 782-4604 poste 224.

Macamic, le 22 juillet 2004
Denis Bédard, directeur général

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- La vraie histoire d'Émilie
Bordeleau
Nathalie Jean
- Les fautes du passé
Barbara Delinsky
(Don Club Lions)
- Un sourire derrière les nuages
Tomes 1 et 2
C. Dumont
- Une amitié à toute épreuve
Olivia Goldsmith
- Chroniques d'histoire
Marcel Tessier
(Don Club Lions)
- Accomplissez votre destinée
Wayne Dyer
- Quatre filles et un jean
Ann Brashares
- La prochaine fois
Marc Lévy
- Chasseurs de rêves
Ginette Blais
- Constance
Janine Tessier
- Mer porteuse
Geneviève Desbiens
- Le mystère de Boojerooma
Pascal Cloutier
- Une relation dangereuse
Douglas Kennedy
- La nuit est mon royaume
Mary Higgins Clark
(Don Club Lions)
- Coucher de soleil à Saint-Tropez
Danielle Steel
(Don Club Lions)



La page communautaire

10e Foire artisanale régionale

Parrainée par le Cercle des Fermières de Macamic
les 24-25-26 septembre 2004

Formulaire d'inscription

Identification :

Nom : _____
Nom commercial (s'il y a lieu) : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Code postal : _____

Frais d'inscription :

Kiosque (simple 32 x 96) 10 \$
(double 2 x 32 x 96) 20 \$

Un chèque ou un mandat-poste au nom du Cercle des Fermières de Macamic doit accompagner votre formulaire d'inscription.

Le participant qui se désiste ne sera pas remboursé;

Date limite d'inscription et paiement : 15 septembre 2004;

Heures d'ouverture : vendredi 13 heures à 21 heures, samedi 10 heures à 21 heures, dimanche 11 heures
30 à 16 heures.

Courte description des produits :

Signature : _____ Date : _____

10e Foire artisanale régionale parrainée par le Cercle des Fermières de Macamic

1470, Rang 10 et 1 Est

Macamic (Québec) JOZ 2SO

Information : Jacqueline (819) 782-4552 ou Huguette (819) 782-4382



Brigade des pompiers volontaires de Macamic

Propane : danger ou liberté

Le propane est une source d'énergie pratique et sûre à la condition de respecter certaines règles élémentaires de sécurité. Il est important de connaître les propriétés de ce gaz et de veiller à ce que l'installation des appareils soit adéquate. Les quelques informations et conseils suivants ont pour but de prévenir les explosions et les incendies.

En tout temps, les cylindres de propane doivent être maintenus à la verticale afin que le propane gazeux soit constamment en contact avec la soupape de sûreté, et ce, afin de minimiser les risques en cas de fuite.

Les appareils fonctionnant au propane consomment une quantité importante d'air; c'est pourquoi il faut s'assurer que la ventilation des lieux soit adéquate et que l'évacuation des produits de combustion se fasse de façon efficace.

Vous détectez une fuite de gaz, voici ce qu'il faut éviter :

- utiliser certaines sources d'éclairage telles les lampes de poche, les allumettes, les bougies;
- actionner un interrupteur électrique;
- fumer.

Pour profiter pleinement des appareils fonctionnant au propane, les utilisateurs ont avantage à les faire vérifier annuellement.

Bertrand Bellerive Pompier 19

Cueillette de bouteilles



Il y aura cueillette de bouteilles au profit du Club de patinage artistique de Macamic le 5 septembre et en cas de pluie, elle se fera le 12 septembre, de 14 heures à 17 heures. Les patineurs et

patineuses auront un macaron d'identification. Nous espérons la participation des gens de Macamic.

Club de patinage artistique de Macamic

J'embellis ma cour d'école

Le personnel et les élèves de l'École du Royal-Roussillon pavillon Tremblay tiennent à remercier et surtout à féliciter le travail de madame Sylvie Morin de Macamic et de ses acolytes. Madame Morin, avec toute l'énergie qu'on lui connaît, a mis sur pied le projet : J'embellis ma cour d'école.



Avec l'aide des parents et des enfants, la phase 1 de ce projet d'envergure a pris vie la fin de semaine du 29 mai. Les jeux ont été repeints et des marelles ont été dessinées au sol. Les enfants étaient ravis de ce beau changement aux couleurs vives et rafraîchissantes.

Grand merci pour cette belle initiative!

Reprise des activités au Club de l'Âge d'Or durant la semaine du 6 septembre 2004 :

lundi : cartes à 13 heures;
responsable : madame Yvette Bergeron,
tél. 782-4403;
mardi : canasta à 13 heures;

mercredi : sacs de sable avec Raymond Doyon et billard avec Roger Marineau;

jeudi : baseball-poches avec Roméo Delorme à 13 heures 30 et pratique de danse à 19 heures avec Raymond et Margot;



vendredi : dîner à 11 heures 30 et pétanque atout à 13 heures.

Pour participer à ces activités, il faut être membre de ce club.

**Information : Liliane Martel, secrétaire
782-4544
Aurel Delage, président
333-6514**

Rubrique informative

COMMUNIQUÉ IMPORTANT

Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon (Authier, Authier-Nord, Chazel, Languedoc, Macamic sauf le secteur Colombourg)

Dans le but d'améliorer la collecte des matières récupérables et des ordures ménagères, nous désirons vous informer de la procédure à suivre et de la façon d'utiliser le dépotoir pour faciliter « ce que l'on doit savoir » et le mettre en pratique afin d'améliorer le service de collecte et l'utilisation du site du dépotoir, d'éviter des coûts supplémentaires aux collectivités concernées et de continuer à utiliser le dépotoir.

RÉCUPÉRATION

Nous avons remarqué qu'il y avait une baisse des matières récupérables; un simple rappel pour vous informer que les

municipalités ont un règlement concernant la récupération et des amendes sont prévues pour les personnes qui ne font pas la récupération.

Vous trouverez dans la prochaine parution la liste des matières récupérables, qui est présentement en préparation; toutefois, veuillez prendre note des quelques consignes suivantes :

- ▶ le couvercle du bac doit demeurer fermé en tout temps pour préserver les articles de l'humidité;
- ▶ interdiction d'y mettre les récipients de verre, vitres, miroirs, ampoules, lampes, lunettes, etc. ou tout autre objet de verre ou de cristal.

DÉCHETS DOMESTIQUES

Dans les municipalités où le bac vert n'est pas obligatoire, certains citoyens abusent du service en utilisant des bacs trop lourds

ou trop petits et fragiles ou déposent un amas de petits sacs ou des boîtes de carton dont le fond ne résiste pas à cause d'une faiblesse ou d'une charge inappropriée.

Dorénavant, si les contenants utilisés ne sont pas convenables, les déchets seront



laissés sur place ainsi que les contenants chargés de matières indésirables comme des bardeaux d'asphalte, des métaux, des pneus, des blocs de ciment, des vieilles batteries de véhicule et tout objet récupérable. Toutes ces choses ne doivent pas avoir la même destination que les déchets domestiques ni être déposées dans les tranchées, mais déposées sur le site du dépotoir aux endroits appropriés; tous les contenants trop lourds seront également laissés sur place.

BACS

Veillez prendre note que vos bacs doivent être déposés entre le bord du fossé et le chemin, les roues tournées vers le chemin afin de faciliter le travail relatif à la collecte.

DÉPOTOIR

Le dépotoir est ouvert au public le **SAMEDI SEULEMENT, de 8 heures à 16 heures.**

En cas d'urgence et seulement pour dépannage, des conteneurs sont à l'entrée lorsque la barrière est fermée.

Beaucoup d'abus se sont produits à l'entrée, ce service ne servant que pour le dépannage; il serait dommage que nous soyons obligés de l'enlever. Votre collaboration est de mise pour maintenir ce service; nous tenterons d'identifier les personnes coupables de délinquance qui se verront sanctionnées contre des gestes abusifs. La collectivité a déjà payé trop cher pour les contrevenants et dorénavant, des procédures seront mises en place pour pénaliser les coupables qui ne se conforment pas à cette procédure; il y aura des visites surprises au dépotoir et les bacs seront vérifiés lors de la collecte.

Nous espérons que ces informations vous aideront à vous conscientiser pour mieux

vous servir et espérant un écho logique à une meilleure gestion écologique, nous vous remercions de votre écoute et de votre collaboration.

Joëlle Rancourt, secrétaire

782-4604 poste 223

René Lacroix

**Employé à l'entretien
du dépotoir**

782-3087

Office municipal d'habitation de Macamic

OFFRE D'EMPLOI

CONCIERGE-PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Nature du travail et sommaire des responsabilités.

ACTIVITÉ CONCIERGERIE

L'activité conciergerie regroupe un ensemble de fonctions d'entretien, de nettoyage, de menus travaux de plomberie

et de menuiserie des biens meubles et immeubles de l'Office, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'immeuble; cependant, le nettoyage se limite aux aires communes. L'activité conciergerie comporte aussi la responsabilité de rapporter les anomalies ou les bris constatés, et à être corrigés, sur les biens meubles ou immeubles.

ACTIVITÉ ENTRETIEN



Cette activité comprend les diverses tâches d'entretien des équipements et des immeubles : tâches de nature préventive, corrective et connexe.

EXIGENCES DU POSTE

SCOLARITÉ ET EXPÉRIENCE

- Un diplôme d'études secondaires;
- Posséder une habileté à oeuvrer dans ce domaine et une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment.

AUTRES EXIGENCES

- Un permis de conduire peut être exigé;
- État de santé permettant un effort physique (examen médical obligatoire).

MODALITÉS

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une attestation de scolarité avant le 31 août 2004, à l'adresse suivante :

Madame Suzanne Poliquin
Office municipal d'habitation
681, Rang 2 & 3 Ouest
Macamic Qc JOZ 2S0

Corps de Cadets 2788

Journée portes ouvertes le samedi 4 septembre 2004, de 10 heures à 15 heures, sur le terrain du Salon de quilles Méga de La Sarre.

Vous demeurez en Abitibi-Ouest et êtes âgés entre 12 et 18 ans, garçons ou filles, et désirez découvrir le mouvement des Cadets, venez en grand nombre.
Inscription sur place.

Source : Madame Jocelyne Bruneau-Lapointe

Cours de dessin et de peinture

Cours pour débutants et pour plus avancés.

Pour inscription, téléphonez au 333-9150 et demandez Jacques.

Début des cours à la mi-septembre.

NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LA COLLECTE DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

**Pour les résidents du secteur
Colombourg**

Le Comité de gestion des déchets a fait l'acquisition d'un nouveau camion à chargement latéral avec un bras automatisé servant spécifiquement à la collecte des ordures et des matières recyclables.



Suite à l'acquisition de ce camion, voici les **NOUVELLES DIRECTIVES** à suivre :

- Chaque résidence doit posséder **au moins** un bac vert et un bac bleu, car **seulement les ordures et les matières recyclables déposées dans les bacs seront ramassées;**

- Toujours laisser votre bac **dans votre entrée de cour. Pour les résidents des rangs,** laissez votre bac entre votre ponceau d'entrée et la surface de roulement. Cette directive doit être respectée, car le camion ne pourra pas dépasser la distance de trois mètres pour prendre votre bac;

- Les roues de vos bacs doivent être

placées **en tout temps** vers votre résidence;

- Si vous possédez **plus d'un bac,** laissez **60 centimètres de distance entre chacun.**

Merci pour votre collaboration habituelle.

Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière adjointe

**Opérateur de la « pro-shop »
au Centre récréatif de Macamic**

Saison 2004-2005

La Commission des Loisirs de la ville de Macamic inc. recherche une personne intéressée à devenir concessionnaire et opérateur de la « pro-shop » au Centre récréatif.

Moyennant un loyer forfaitaire, plus taxes, à être proposé, le concessionnaire exploite ce service à ses propres dépens et profits.

Pour obtenir plus de renseignements,

veuillez communiquer avec monsieur Denis Bédard au (819) 782-4604 poste 238.

La Commission des Loisirs de la ville de Macamic inc. se réserve le privilège de la sélection d'une des candidatures qu'elle pourrait recevoir.

Macamic, le 23 juillet 2004
Denis Bédard, directeur général

Le virus du Nil occidental

Comment se transmet-il?

Il se transmet suite à une piqûre par un moustique porteur du virus. Il faut noter qu'au Québec, seul le maringouin est porteur du virus; ce dernier devient porteur lorsqu'il s'est nourri du sang d'un oiseau infecté. Après deux semaines environ, le moustique peut transmettre le virus aux humains ou aux animaux. Les scientifiques estiment que moins de 1 % des insectes peuvent être porteurs du virus. Il faut se rappeler que les mouches noires, les frelons et les mouches à chevreuil ne sont pas des insectes porteurs du virus du Nil.

L'homme, les chevaux, les chiens et les chats peuvent aussi être atteints de la maladie. À ce jour, on n'a pas démontré que les humains ou les animaux atteints de la maladie ou du virus peuvent transmettre l'infection; mais en 2002, des découvertes ont permis de confirmer que le virus peut se transmettre à l'humain suite à une transfusion sanguine, une greffe d'organe, un accident avec un objet contaminé (aiguille), de la mère à son fœtus et peut-être par le lait maternel; c'est pourquoi des méthodes sécuritaires supplémentaires sont prises dans les banques de sang, par contre, les recherches indiquent que le risque de contamination est plutôt faible. Il faut aussi noter que la peau, les plumes, les fientes et les liquides biologiques des oiseaux infectés peuvent contenir le virus.



Il est important de déclarer rapidement les oiseaux sauvages trouvés morts ou malades. Il est recommandé d'éviter de les manipuler sans porter de gants et de faire une déclaration au numéro suivant : 1 800 363-1363 de 8 heures 30 à 20 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 17 heures la fin de semaine.

Le calendrier des activités

Août	14	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	23	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
	28	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
Septembre	5	Soirée de danse du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg à la salle communautaire à 19 heures 30
	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
	25	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	27	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30 (à confirmer)
Octobre	3	Soirée de danse du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg à la salle communautaire à 19 heures 30
	12	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30

Danse en ligne le 1er samedi de chaque mois, à 20 heures, au Centre récréatif de Macamic, avec Louise et Jean-Guy Dupuis.

La Fabrique de Macamic vous invite à son BINGO au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 heures 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 heures 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

Bingo tous les mardis à 18 h 45

Centre récréatif de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines
Entrée 15 \$

Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.



Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mercredi de 19 heures à 20 heures 30
un dimanche aux deux semaines de
10 heures 30 à 12 heures

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures
et de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 14 octobre 2004; **la date limite pour apporter vos textes est le 10 septembre 2004**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 782-4283.

Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		<u>Poste</u>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs	230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**
Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**
Adresse électronique : **villemacamic@cablevision.qc.ca**

